

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 mai 2018

n°8

page 1/2

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 17 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET,

**POUVOIRS ( 3 ) :**

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN  
M.MEUNIER donne pouvoir à M.PREHER  
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

**EXCUSES ( 5 ) :**

M.SULLI, Mme BOURAT, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.MELQUIOND

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Réhabilitation de la médiathèque de Lencloître – Avenants n°1 aux marchés de travaux**

*Par délibération n°12 du 15 mai 2017, le bureau communautaire a autorisé monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée.*

*Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 477 401, 81 € T.T.C. pour les 10 lots.*

*Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires entraînant une augmentation globale des marchés de 1 454,04 € T.T.C. soit 0,15 % et concernent notamment :*

- *Le lot 2 Démolition-Gros oeuvre-Enduits pour des travaux en moins values et en plus values :*

*En moins values : constat huissier, enlèvement amiante, arasement tête de murs, rasi, agrafage linteaux, élévation en maçonnerie de moellons, niveau seuil et portes, drain, traitement des façades intérieures*

*En plus values : rasis maçonnés, réservations, réhausse mur PAC, appuis fenêtre, chaperons pilastres, pierres de tailles, maçonnerie moellons, remontage façade soufflée, confortation et étaieement de la charpente, reprise chaperons muret*

*- Le lot 3 Charpente-Ossature bois-Couverture zinc pour des travaux en plus values de couverture alu laquée, voligeage et rive zinc*

- *Le lot 10 Electricité pour des travaux en plus values concernant les liaisons du vidéoprojecteur*

*Il est également proposé de repousser de six semaines la date de réception de chantier par avenant, pour les dix lots, la fixant ainsi au 20 juillet 2018.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 14 mai 2018

n°8

page 2/2

**VU** la délibération n°12 du bureau du 15 mai 2017 relative au projet de réhabilitation de la médiathèque de Lencloître et aux marchés de travaux,

**VU** l'article 139 du décret 2016-360 relatif aux modifications des marchés publics,

**CONSIDERANT** les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Marché	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 20%)	Montants avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
COLAS	M17-323	1 – VRD-Aménagements extérieurs	55 908,90 €		55 908,90 €	
RBTP	M17-324	2 – Démolition-Gros oeuvre-Enduits	94 957,13 €	0,00 €	94 957,13 €	0,00%
MILLET	M17-325	3 – Charpente-Ossature bois-Couverture zinc	93 268,78 €	1 092,00 €	94 360,78 €	1,17%
DUPUY	M17-326	4 – Menuiseries extérieures-Serrurerie	30 426,00 €		30 426,00 €	
M3C	M17-327	5 – Cloisons-Isolation-Plafonds	41 510,51 €		41 510,51 €	
M3C	M17-328	6 – Menuiseries intérieures bois	43 842,14 €		43 842,14 €	
BATISOL PLUS	M17-329	7 – Revêtements de sols-Faïences	16 935,94 €		16 935,94 €	
BOUCHET FRERES	M17-330	8 – Peintures	10 675,57 €		10 675,57 €	
SAINT ELOI FOUGERE	M17-331	9 – Chauffage-Ventilation-Plomberie	60 895,88 €		60 895,88 €	
AMBAT	M17-332	10 – Electricité	28 980,96 €	362,04 €	29 343,00 €	1,25%
		Montant T.T.C.	477 401,81 €	<b>1 454,04 €</b>	478 855,85 €	<b>0,15%</b>

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les avenants n°1 des lots 1 à 10 pour les montants indiqués ci-dessus ainsi que la prolongation des délais d'exécution de 6 semaines.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 321.22/2313/122/5130

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/05/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER